

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0383**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à monsieur le conseiller Henry Chabert pour une mission en Corée

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0383**

objet : Mandat spécial accordé à monsieur le conseiller Henry Chabert pour une mission en Corée
service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Par délibération n° 2008-0067 du 9 juin 2008, monsieur le conseiller Henry Chabert a été désigné comme représentant de la Communauté urbaine auprès du réseau Citynet. Ce réseau, dont le siège social est situé au Japon, rassemble plus d'une trentaine de grandes villes de la région Asie-Pacifique et certaines villes d'Europe. Il favorise toutes les initiatives d'amélioration urbaine dans la région Asie-Pacifique.

Monsieur le conseiller Henry Chabert a donc été invité au comité exécutif de Citynet qui se déroulera du 29 au 31 octobre 2008 en Corée. Lors de ce comité exécutif sera décidée la mise en place des programmes de l'année 2009.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2008-0009 en date du 25 avril 2008, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le conseiller Henry Chabert pour une mission du 29 au 31 octobre 2008 en Corée.

2° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.